

SESSION DE FORMATION EN DISTANCIEL

Ce programme est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualité

Public

Toute personne souhaitant maîtriser les fondamentaux de la réglementation du système de la formation professionnelle en France

Prérequis

Aucun.

Moyens pédagogiques

- > Exposés suivis de questions-réponses
- > Travaux d'application individuels ou en sous-groupes : quiz, exercices à partir de fiches techniques, vidéos...
- > Accès en ligne aux ressources pédagogiques et documentaires

Intervenant

Un juriste-consultant, expert en droit et politiques de formation à Centre Inffo

Evaluation des acquis

Progression des participants évaluée par le formateur tout au long de la formation (test de positionnement, temps d'échanges, travaux pratiques, exercices d'entraînement...) et par un quiz d'évaluation des acquis en fin de formation..

Modalité de sanction

Remise d'une attestation de fin de formation



21 heures sur 5 jours



2 095 € HT (TVA 20 %)
2 514 € TTC



De 5 à 9 personnes maximum

SE REPÉRER DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE : ACTEURS ET MESURES

Incontournable, cette formation phare de Centre Inffo livre les fondamentaux du cadre juridique, administratif et financier du système de la formation, de l'apprentissage et de l'orientation.

Ce panorama complet des acteurs et des mesures donne tous les repères de base dont a besoin un professionnel du secteur pour situer son activité formation.

OBJECTIFS DE FORMATION

- > Appréhender les principes de la réglementation de la formation professionnelle
- > Différencier les rôles des acteurs de la formation, de l'apprentissage et de l'orientation et leurs modalités d'intervention
- > Se repérer parmi les différents dispositifs d'accès à la formation

PROGRAMME

REPÈRES HISTORIQUES ET JURIDIQUES

- Champ de la formation professionnelle (initiale et continue).
- Sources et architecture financière après la réforme de 2018.

MISSIONS, FONCTIONNEMENT ET PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA FORMATION, DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ORIENTATION

- France compétences.
- Organismes paritaires : opérateurs de compétences et Transitions pro.
- Caisse des dépôts.
- Opérateurs du conseil en évolution professionnelle (CEP).
- Fonds d'assurance formation des travailleurs non-salariés.
- Régions, France travail, État, Europe.

MARCHE DE LA FORMATION ET DE L'APPRENTISSAGE

- Déclaration d'activité et conditions d'accès aux marchés de la formation et de l'apprentissage.
- Obligations juridiques du prestataire vis-à-vis de l'administration, du client, du financeur et du bénéficiaire.

- Modes de contractualisation et de facturation en matière de formation et d'apprentissage.
- Enjeux des certifications professionnelles et des blocs de compétences.
- Régulation par la qualité, la certification Qualiopi.

LES DISPOSITIFS D'ACCÈS A LA FORMATION

- Avant l'emploi, les mesures destinées aux jeunes : accompagnement, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et autres mesures d'insertion.
- Pendant l'emploi : plan de développement des compétences, Pro-A, CPF de transition professionnelle.
- La formation des non-salariés, agents publics.
- Entre deux emplois : statut et rémunération des demandeurs d'emploi en formation, les aides à la formation.
- Zoom sur le compte personnel de formation et sur le conseil en évolution professionnelle.

SESSION DE FORMATION EN **DISTANCIEL**

SE REPÉRER DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE : ACTEURS ET MESURES

	21 heures sur 5 jours
	2 095 € HT (TVA 20 %) 2 514 € TTC
	De 5 à 9 personnes maximum

MODULE 1**Objectifs pédagogiques**

- Identifier les sources de financement
- Différencier les rôles et les modalités d'intervention de chaque acteur

LES ACTEURS

JOUR 1		JOUR 2		7H15
3h	1h	3h	0h15	
14H-17H	Matin	14H-17H15		

MODULE 2**Objectifs pédagogiques**

- Connaître la réglementation du marché de la formation
- Identifier les opportunités financières de chaque marché

LE MARCHÉ

JOUR 3		JOUR 4		6H
1h15	3h15	1h15	0h15	
Matin	14H-17H15	Matin		

MODULE 3**Objectifs pédagogiques**

- Se repérer parmi les différents dispositifs
- Préconiser le dispositif approprié en fonction du public à former

LES MESURES

JOUR 4		JOUR 5		7H45
3h	1h30	3h	0h15	
14H-17H	Matin	14H-17H15		

